

SAS CAFE BROGLIE
1 Rue du Dôme
67000 STRASBOURG
FRANCE

Mairie de la Wantzenau
11 Rue des Hérons
CS 70 005
67610 La Wantzenau

Strasbourg, le 04/07/2023

Facture n° : 12-202307-00114
Objet Déjeuner du 27/06/23 Bon de commande 211
Affaire suivie par Isabelle FREY LOEBL (i.freyloeb@trasco.fr) - 03 88 11 93 20

DESIGNATION	TVA	PU. TTC	QT	TOTAL
Menu	10.00	74,60	1	74,60 €
boissons	20.00	13,00	1	13,00 €
NET A PAYER				87,60 €

TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
10 %	67,82	6,78	74,60 €
20 %	10,83	2,17	13,00 €

Date de paiement 25/07/2023
Mode de paiement Chèque ou virement
Conditions d'escompte Aucune
Taux de pénalités de retard Il sera de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ou, si aucun taux n'est mentionné, au taux REFI de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points celui-ci sera durant le premier semestre de l'année concernée le taux de la BCE en vigueur au 1er janvier de l'année en cours, pour le second semestre il s'agira du taux en vigueur au 1er juillet, ces pénalités sont dues dès le jour suivant la date limite de règlement mentionnée sur la facture, et elles sont exigibles sans même qu'un rappel soit nécessaire.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : L'Article 121-II de la loi N° 2012-387 du 22 Mars 2013. Cette indemnité est fixé à 40 € par le décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012.